



Les carrières de proximité

La réglementation actuelle des petites carrières

(J.O. du 25 janvier 2007 p.1147)

Extrait de l'arrêté du 26 décembre 2006 relatif aux prescriptions générales applicables aux exploitations de carrières soumises à déclaration sous la rubrique n° 2510 de la nomenclature des installations classées.

Article 1

Sont soumises aux dispositions de l'annexe au présent arrêté les installations classées soumises à déclaration sous les rubriques suivantes.

- n° 2510-5 : « Carrières de marne, de craie et de tout matériau destiné au marnage des sols ou d'arène granitique à ciel ouvert, sans but commercial (...) »

- n° 2510-6 : « Carrières de pierre, de sable et d'argile destinées :

- à la restauration des monuments historiques classés ou inscrits ou des immeubles figurant au plan de sauvegarde et de mise en valeur d'un secteur sauvegardé en tant qu'immeubles dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits ;

- ou à la restauration de bâtiments anciens dont l'intérêt patrimonial ou architectural justifie que celle-ci soit effectuée avec leurs matériaux d'origine, lorsqu'elles sont distantes d'au moins 500 mètres d'une exploitation de carrière soumise à autorisation ou à déclaration et lorsque la quantité de matériaux à extraire est inférieure à 100 mètres cubes par an et que la quantité totale d'extraction n'excède pas 500 mètres cubes. »

Le texte complet et son annexe (en quelque sorte le mode d'emploi) sont disponibles sur le site «Legifrance», à partir des références au J.O. données ci-dessus.

LES deux textes qui suivent inaugurent une série d'articles sur la question des carrières petites et moyennes, si importantes pour la préservation et la restauration de notre patrimoine bâti.

L'arrêté du 26/12/2006 (ci-contre) permet désormais d'ouvrir une carrière « de proximité », par une simple déclaration en préfecture. Il est indubitable que cet arrêté ne permet toujours pas l'ouverture de carrières exploitables d'un point de vue professionnel comme l'atteste l'exemple de la carrière du Cayrol (pp.16-19).

Une nouvelle ordonnance du 11 juin 2009, instaurant un régime « d'enregistrement », intermédiaire entre la déclaration et l'autorisation, ouvrira peut-être une nouvelle voie.

De son côté, MPF prépare un « Guide des bonnes pratiques pour l'ouverture et l'exploitation de carrières de pierre, de sable et d'argile de faible importance » qui fournira un mode opératoire.



Les carrières de lauzes du Cayrol

En 2004, dans le n°152 de notre revue, Chantal Pontvianne nous rapportait les incertitudes quant à l'avenir de l'une des dernières carrières du Cayrol.

Qu'en est-il aujourd'hui de cette exploitation qui produit la célèbre lauze de schiste bleu du nord Aveyron.

Texte et photos :
Bernard Petit



En haut : toiture en Lauze du Cayrol avec faitage en peigne.

En bas : les substituts de la lauze, ardoise posée au crochet (à gauche), ardoise de Lacaune posée au clou (à droite).

NOS deux derniers héros, Jean Boyer et Jean Paul Salelles, ont pris leur retraite fin 2005 et le site a été fermé sous le contrôle de la DRIRE (Direction régionale de la recherche de l'industrie et de l'environnement).

Les conditions pour maintenir l'exploitation étaient devenues difficiles pour les deux artisans. En 1993 l'administration imposait peu à peu aux petites carrières les mêmes contraintes que celles demandées aux grandes carrières de granulats. Mais au Cayrol il s'agit seulement d'extraction de pierres, réalisée par deux hommes, pratiquement à la force de leurs seuls bras. Très peu de moyens mécaniques sont mis en œuvre : un tracteur, un compresseur et un peu de poudre noire suffisaient à ce type d'exploitation.

Une réglementation coercitive

Pourquoi l'administration est-elle devenue plus contraignante en 1993 ? Pourquoi traiter les petites exploitations de la même façon que les exploitations industrielles. Un regard rapide tendrait à montrer que les pouvoirs publics s'inquiétaient du laisser-aller de certaines carrières : problèmes de sécurité, impacts environnementaux, absence de contrôle administratif, etc.

Cependant, un regard plus curieux permet de voir aussi quelques informations qui interpellent. L'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et des matériaux de construction) craint une mul-

tiplication anarchique de petites carrières. Cette prolifération, selon l'UNICEM, ne répond pas aux exigences en vigueur, notamment en matière de respect de l'environnement et, par là même, nuit à l'image de la profession. C'est pourquoi elle s'est mobilisée face au projet de loi relatif au développement des territoires ruraux qui prévoyait initialement un assouplissement de la réglementation en faveur de certaines petites carrières, qui n'auraient été alors soumises qu'à une simple déclaration (31/01/2005). Mais d'autre part, ce syndicat professionnel communique beaucoup sur « l'intérêt des carrières dans la préservation de la biodiversité »...

La réglementation met sur un même plan les petites carrières et les carrières à granulats qui ont un fort impact sur l'environnement. Cependant, certains plans départementaux (Gers) reconnaissent que les carrières de pierres de quelques milliers de tonnes ont relativement peu d'impact.

À titre d'exemple : la production journalière du Cayrol ou de Lachamp ne dépasse pas quelques m² de lauze/jour/homme. Dans nos paysages vallonnés et boisés du Massif central, ces petites carrières sont souvent à peine visibles et nettement moins agressives à l'œil qu'un pavillon moderne à l'enduit jaune provençal perché en haut d'une colline !

Un soutien concret

Soucieux du devenir de l'exploitation du Cayrol, nous avons contacté sa mairie en février 2009. Une réunion a même eu lieu avec les élus et quelques couvreurs pour évoquer l'intérêt de remettre la carrière en activité. Nous avons pu les accompagner lors de leur rencontre avec l'Association des lauziers de Lozère pour mieux échanger sur les contraintes liées aux petites carrières.

Aujourd'hui, la nouvelle équipe d'élus montre une volonté de voir renaître cette activité. Le coût de réouverture de la carrière a été estimé à 150 000 € en raison des études d'impact notamment.

La commune du Cayrol cherche un porteur de projet pour concrétiser la remise en exploitation de sa carrière (voir annonce p 46).

La démarche volontariste de l'équipe du Cayrol se justifie par de multiples besoins régionaux soutenus par Louis Causse (architecte des Bâtiments de France) pour la restauration des monuments historiques et de l'habitat traditionnel en zones classées, mais aussi par les couvreurs et par les clients finaux dont les membres de MPF pour la



La végétation reprend naturellement ses droits sur cette ancienne cabane de carrier envahie par les bouleaux.



Ardoise amiante-ciment (à gauche) et lauze (à droite) sur monument classé (Aveyron).



Restauration et agrandissement avec toiture en attente de lauze.



Une image du passé (2002) : Jean Paul Salelles (à gauche) et Jean Boyer (à droite);

rénovation des maisons anciennes. D'autre part, au-delà de ces besoins qui définissent le marché et la demande réelle, il est incontestable que la réouverture d'une carrière locale répondrait aux critères du développement durable tant avancé aujourd'hui par les pouvoirs publics : création de quelques emplois en milieu rural, environnement très faiblement impacté en raison de l'exploitation de taille modeste, bilan énergétique et carbone très favorable en raison d'une commercialisation dans le département ou proche, attrac-

tion touristique (voir extrait bulletin 2009 de l'office du tourisme d'Espalion), etc.

L'idée dominante recueillie auprès de tous les intéressés (élus, couvreurs et clients) est que sans renier la nécessité d'un contrôle administratif pour éviter des exploitations incontrôlées, surveiller l'impact environnemental et les aspects santé, les contraintes réglementaires devraient prendre en compte plus largement les différences de volume et les conditions réelles d'exploitation des petites carrières. ■



Texte : Jean Hernandez
et Dominique Firbal

Photos : Jean Hernandez

« Les Schistes lozériens » : une association de carriers réussie

*Deux membres de Maisons Paysannes
de France ont accompagné
les représentants de la commune
du Cayrol au cours de la visite
des carrières de Lachamp en Lozère.*

MME Sylvette Hermet et son conseil municipal souhaitent faire renaître la petite activité d'exploitation de lauze de la commune du Cayrol*.

Afin de mieux appréhender les enjeux et les contraintes de réouverture d'une telle exploitation, une visite des carrières de lauzes de Lachamp (près de Marvejols en Lozère) a

également un représentant du pays du haut Rouergue. MM. Bernard Petit et Jean Hernandez de Maisons Paysannes de France étaient là, sans oublier l'essentiel des exploitants des carrières de Lachamp : Roland Jacques, président de l'association Les Schistes lozériens, accompagné de 5 carriers.

Première discussion autour d'un café

Mme Sylvette Hermet a ouvert l'échange d'informations entre les participants en rappelant la forte volonté de sa commune de voir rouvrir la carrière de lauzes.

Elle rappelle les difficultés administratives conséquentes à une réouverture de carrière : coûts de l'étude d'impact, sécurité du dépôt d'explosifs, etc. mais également les problèmes logistiques liés à une exploitation en tunnel et l'élimination des déchets. Au Cayrol, tout est à refaire aujourd'hui en termes d'installation. De plus il y a un risque de perte de savoir-faire. Mme Hermet évalue à 150 000 € la remise en exploitation du site de Cayrol.

Du côté de l'association Les Schistes lozériens. M. Jacques et ses confrères ont évoqué leurs expériences et leurs conditions d'exploitation.

L'association regroupe 7 carrières et comprend 5 salariés. Depuis une trentaine d'années, elle intervient pour toutes les démarches administratives et actions promotionnelles. Elle connaît bien la problématique des petites carrières et a passé nombre d'épreuves ! Notamment en 1998, la DRIRE a suscité une fabrique de lauzes reconstituées sur la base d'un projet lancé par l'École des mines d'Alès. La tentative a échoué, et l'association a demandé à retrouver son indépendance d'exploitation.

Les données statistiques sont exposées. Il est rappelé, entre autres, que l'ouverture d'une carrière nécessite environ 2 ans : enquête publique, défrichage, etc. et la formation d'un lauzier exige 2 ans minimum.

Et si les dépôts d'explosifs sont un danger inhérent aux grosses exploitations, dans le cas des carrières de Lachamp, les tirs sont effectués à réception : il n'y a pas de dépôt d'explosifs.

Les études d'impact désormais réalisées par des ingénieurs de bureaux privés représentent les coûts les plus élevés. L'association des carriers a permis une réduction de ces coûts par le regroupement des études ainsi que l'obtention d'une aide modeste de la région.

Autant d'avantages nés de l'existence de l'association de carriers.



1 - Groupe réunissant l'équipe du Cayrol, les lauziers de Lozère et Jean Hernandez /MPF (en jaune).

été organisée. Le but de la visite, pilotée par la commune du Cayrol, était de rencontrer une équipe d'artisans carriers regroupés en association « Les Schistes lozériens », qui compte aujourd'hui 7 carriers. Il s'agissait de mieux comprendre les enjeux et les difficultés de ces petites entreprises que sont les carrières.

Cette visite qui a eu lieu en mai 2009 a regroupé Mme Sylvette Hermet, maire du Cayrol ; M. Philippe Molinier, son adjoint, ainsi que quelques élus et couvreurs. Il y avait

Sur le terrain

Après la rencontre, nous avons pu visiter plusieurs carrières (photo 1), toutes situées dans le périmètre de Lachamp et invisibles des routes avoisinantes.

Ces carrières dont l'exploitation remonte, pour certaines, à l'époque napoléonienne sont toujours des entailles modestes dans le paysage (photo 2). Leur exploitation au cours des dix dernières années n'a fait progresser le front de taille que de quelques mètres en hauteur et guère en extension horizontale à cause, bien entendu, de la configuration des « filons » de micaschistes.

Outre l'utilisation réduite d'explosifs (1 fois par an), les blocs sont déplacés et triés par quelques engins, mais tout le reste du travail se fait à la main et sur place avec une massette (martelet), un marteau à bord tranchant et un ou deux coins bien affûtés (photos 3 et 4). L'arrondi des « tuiles » est fait à la main ou par une machine à arrondir (photo 5).

Après avoir isolé une plaque pouvant atteindre 1 m², le carrier la clive en lauzes d'épaisseur variable suivant trois catégories allant de 4 à 1 cm. « Sondées » pour éliminer les lauzes fragiles ou fracturées, elles sont ensuite stockées en caisses de 100 lauzes soit environ 3 m².

Même si la demande actuelle est bonne, il apparaît clairement que ce type d'exploitation ne peut entretenir qu'une seule famille et que les contraintes de charges salariales ne permettent guère d'envisager l'emploi de plusieurs ouvriers. L'entretien du début de journée avait indiqué que la productivité d'une carrière de lauzes de schiste peut être évaluée à 2 m²/jour/homme avec un prix de vente de 90 €/m² en moyenne.

Conclusion

L'échange entre les participants a été jugé très riche et convivial.

Globalement il en ressort que tous les participants estiment que les contraintes administratives sont trop lourdes pour des petites carrières artisanales et qu'un distinguo devrait être fait par rapport aux grandes carrières de granulats mais aussi en fonction de la nature du matériau. Par exemple, une carrière de lauze de calcaire n'a pas la même production et par conséquent pas le même impact. L'impact environnemental est très peu visible dans une région accidentée et fortement boisée, de plus la végétation y reprend très rapidement sa place.

Sur la question des « micro-carrières » dont MPF étudie actuellement les perspectives, les carriers du Cayrol souhaiteraient qu'elles restent sous la responsabilité d'artisans carriers.

Pour permettre la réouverture de l'exploitation du Cayrol, l'équipe pense qu'il est important de trouver un porteur de projet avant de consulter l'administration. L'appel à projet est donc lancé**.

*cf. « Les carrières de Lauzes du Cayrol » de Bernard Petit, pages 16-17.

**cf. page 46.

Vos témoignages nous intéressent

Vous avez ouvert un carrière de proximité ou avez tenté de le faire.

Écrivez ou téléphonez aux adresses suivantes :

Jean.Hernandez@unil.ch

06 78 05 97 05

publications.mpf@wanadoo.fr

01 44 83 63 60



2 - Exemple d'entaille.



3 - Roland Jacques, président des Schistes lozériens.



5 - Machine à tailler.



4 - Fente des blocs.